

**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'YERES ET DE LA CÔTE
Compte rendu et délibérations**

---o---o---

L'An deux mille onze, le 3 mars à 18 heures à, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à Saint Martin le Gaillard, Chapelle Saint Sulpice, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GALLAND.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les représentants des communes suivantes : Assigny, Aubermesnil aux Erables, Auqumesnil, Avesnes en Val, Baromesnil, Biville sur Mer, Brunville, Calengeville, Canehan, Clais, Criel sur Mer, Cuverville sur Yères, Dancourt, Etalondes, Fresnoy Folny, Gouchaupré, Grandcourt, Greny, Guilmécourt, Les Landes Vieilles et Neuves, Le Caule Sainte Beuve, Le Mesnil Réaume, Le Tréport, Melleville, Rétonval, Saint Germain sur Eaulne, Saint Martin le Gaillard, Saint Pierre des Jonquières, Saint Quentin au Bosc, Saint Riquier en Rivière, Touffreville sur Eu, Vatierville, Villy sur Yères.

Avaient donné pouvoir :

Foucarmont à Touffreville sur Eu,
Réalcamp à Criel sur Mer,
Saint Léger aux bois à Aubermesnil aux Erables,
Sept Meules à Saint Martin le Gaillard

Etaient excusés Mesdames et Messieurs les représentants des communes de Flocques et Saint Rémy Boscrocourt

Les communes étaient représentées à l'exception de : Mesdames et Messieurs les représentants des communes suivantes : Auvilliers, Bailly en rivière, Falelncourt, Penly, Preuseville, Puisenval, Smermesnil, Tocqueville sur Eu, Tourville la Chapelle et Villers sous Foucarmont

Etaient présents également :

Mme Myriam LANCIAUX, secrétaire du Bassin Versant,
Melle Emmanuelle GAS, animatrice du Bassin Versant
M. Arnaud MARUITE , animateur agri environnemenetale Bassin Versant,
M. Pierre LEMESLE, animateur conseiller agricole du Bassin Versant

Tout d'abord Monsieur le Président tient à remercier Monsieur le Maire de Saint Martin le Gaillard pour son accueil et lui passe la parole afin qu'il présente sa commune.

Monsieur le Président précise que depuis l'envoi des convocations, il a pris conscience qu'un sujet non prévu à l'ordre du jour devrait être évoqué et qu'il soumettrait une délibération à l'assemblée. Ceci ne pouvant attendre un autre comité syndical.

A l'unanimité, le Comité Syndical accepte d'entendre Monsieur le Président en fin de séance.

---o---o---

Le Comité Syndical s'est réuni le 9 février 2011 à 18 heures en Mairie de Criel sur Mer pour faire le point sur les actions menées en 2010 et débattre des orientations budgétaires de 2011. Prescrit par la loi (art L. 2312-1 et suivants du CGCT), ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

Les discussions menées ont permis d'établir le budget primitif pour l'année 2011

---o---o---

Monsieur le Président passe à l'ordre du jour.

Il cède sa place au doyen de l'assistance, Monsieur Vigreux, représentant de la commune de Gouchaupré, pour la présentation du compte de gestion de Monsieur le Receveur.

Le compte de gestion de la Trésorerie :

Fonctionnement

Dépenses	412 811.01 €
Recettes	463 152.48 €

Excédent de fonctionnement	50 341.47 €
----------------------------	-------------

Investissement

Dépenses	108 031.45 €
Recettes	325 012.90 €

Excédent d'investissement	216 981.45 €
---------------------------	--------------

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité

Le compte administratif du Syndicat :

La lecture du compte administratif par chapitre est faite.
Chiffres identiques au compte de gestion du receveur :

Fonctionnement

Dépenses	412 811.01 €
Recettes	463 152.48 €
Excédent de fonctionnement	50 341.47 €

Investissement

Dépenses	108 031.45 €
Recettes	325 012.90 €
Excédent d'investissement	216 981.45 €

Résultat de clôture :

	2009	2010	Résultat de clôture
Investissement	57 913.80 €	216 981.45 €	274 895.25 €
Fonctionnement	- 76 022.71 €	50341.47 €	-25 681.24 €

Le compte administratif 2010 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président reprend la suite de la réunion et fait présentation du budget 2011.

La participation des communes adhérant au Syndicat du bassin versant de l'Yères sera du même montant que l'année passée soit 180 000.00 € répartis de la façon suivante :

Communes	Part. totale
Assigny	4 479
Aubermesnil aux Erables	3 154
Auquemesnil	4 078
Auvilliers	1 341
Avesnes en val	4 277
Bailly en Rivière	216
Baromesnil	668
Biville sur Mer	7 538
Brunville	3 005
Callengeville	7 942
Canehan	3 788
Clais	122
Criel sur Mer	30 858
Cuverville sur Yères	3 454
Dancourt	5 192
Etalondes	343
Fallencourt	3 606
Flocques	6 158
Foucarmont	15 034
Fresnoy Folny	4 225
Gouchaupré	1 843

Grandcourt	6 566
Greny	1 756
Guilmécourt	3 796
Landes Vieilles et Neuves	174
Le Caule Ste Beuve	3 886
Le Mesnil Réaume	686
Le Tréport	2 526
Melleville	602
Penly	2 871
Preuseville	3 382
Puisenval	1 157
Réalcamp	2 457
Rétonval	2 755
Sept Meules	2 696
Smermesnil	2 726
St Germain sur Eaulne	313
St Leger aux Bois	3 934
St Martin le Gaillard	6 026
St Pierres des Jonquières	394
St Quentin au Bosc	1 835
St Rémy de Boscrocourt	3 336
St Riquier en Rivière	3 108
Tocqueville sur Eu	2 571
Touffreville sur EU	2 622
Tourville la Chapelle	101
Vattierville	332
Villers sous Foucarmont	3 119
Villy sur Yères	2 952
TOTAL	180 000

Après en avoir délibéré, le comité syndicat accepte à l'unanimité

Le budget ne levant plus aucune question, Monsieur le Président le met aux voix.

Le budget est adopté à l'unanimité

---o---o---

Monsieur le Président passe au sujet qu'il voulait évoquer et qui donnera lieu à une proposition de délibération.

L'étude technico-économique et juridique sur la gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Yères menée par le groupement Ecodécision (bureau d'études), Eaucéa (bureau d'études) et Monsieur Philippe MARC (Avocat) a pour maître d'ouvrage l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et le Syndicat du Bassin Versant est partenaire.

Le but de cette étude :

- L'adaptation des statuts du Syndicat à son activité actuelle et à venir,
- La pérennité financière, son statut actuel le rendant trop dépendant de ressources décidées annuellement (subventions, participations.....)
- Le besoin d'un cadre pour une gestion cohérente de l'ensemble des enjeux de l'eau, y compris les zones NATURA 2000 et ses aspects maritimes

Dans le cadre de cette étude et pour l'adaptation des statuts du syndicat et assurer sa pérennité, il faut entériner une mutation de la forme juridique du syndicat intercommunal en syndicat mixte.

Monsieur le Président soumet donc à l'Assemblée la délibération suivante :

Délibération :

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5711-1 et suivants**
- **Etant donné l'étude sur la gouvernance de l'eau lancée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie en collaboration avec le Syndicat du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte sur le territoire du bassin versant de l'Yères**

Le Président soumet à l'assemblée l'éventualité de modifications des statuts et de la forme juridique du Syndicat intercommunal en syndicat mixte.

Bien entendu, les statuts modifiés seront soumis à l'Assemblée lors d'un prochain comité Syndical ainsi que tout autre changement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à suivre et entériner toutes les démarches en vue de cette mutation.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité.

---O---O---

Egalement, Monsieur le Président prévient l'assemblée qu'une parcelle sur la commune de Criel sur Mer serait à vendre à un prix très attractif. Si elle n'était pas impactée par les ouvrages prévus lors des travaux d'aménagement du sous bassin versant Nord de Criel sur Mer, pourrait servir pour des échanges fonciers.

Monsieur le Président demande donc à l'assistance l'autorisation de prendre les renseignements qui s'imposent et le cas échéant, de se porter acquéreur de cette parcelle et signer tous les documents qui en découleraient.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte.

Ne recevant aucune question diverse, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.